

En 2017, la consommation de transports sanitaires, qui représente 2,5 % de la consommation de soins de bien médicaux (CSBM), augmente de 3,5 % pour atteindre près de 5,0 milliards d'euros (*tableau 1*). L'évolution de leur prix est légèrement supérieure en 2017 à celle de 2016 (+0,2 % après +0,1 %) (*graphique 1*) tandis que leur consommation en volume décélère à +3,2 % après deux années de hausse (de +1,5 % en 2014 à +4,3 % en 2016).

La dépense de transports sanitaires contribue en 2017 pour 0,1 point à la croissance de la CSBM.

La répartition des modes de transports se déforme progressivement au détriment des VSL et au profit des taxis

La consommation de transports sanitaires combine plusieurs modes : service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR), ambulances, véhicules sanitaires légers (VSL), taxis, véhicules personnels ou autres (transports en commun notamment).

La fixation du prix diffère selon le mode de transport. Les tarifs des SMUR, intégralement pris en charge par l'Assurance maladie, sont établis par les établissements de rattachement. En revanche, les tarifs des transporteurs (ambulances et VSL) sont régulés *via* des conventions nationales signées avec l'Assurance maladie. De plus, cette dernière détermine également les bases de remboursement des transports en véhicule personnel et des transports en commun. Concernant les taxis, les tarifs maximaux sont établis pour chaque département par un arrêté préfectoral.

Au total, la prise en charge par l'Assurance maladie obligatoire atteint 93,1 % en 2017 (voir fiches 25 et 26). Ce niveau très supérieur à la moyenne de la CSBM est à rapprocher de la patientèle concernée. En effet, plus de 80 % des trajets sont réalisés pour des patients présentant une affection de longue durée (ALD), pris en charge à 100 %. Les principaux modes de transports restent le taxi, l'ambulance ou les VSL, le niveau de dépenses augmentant avec le degré de médicalisation.

Les trajets en ambulances représentent 23 % du nombre de voyages pour 42 % de la dépense remboursée en 2017 (*graphique 2*), des proportions stables depuis 2013.

Les VSL, moins médicalisés qu'une ambulance, représentent 32 % des trajets pour 20 % des dépenses remboursées en 2017. Enfin, les taxis – sans aucune médicalisation – représentent 45 % des trajets pour 39 % de la dépense en 2017. Sur le plus long terme, la part des VSL diminue continuellement au profit de celle des taxis (-2 points entre 2017 et 2013 pour la proportion de trajets

en VSL et la part de la dépense remboursée représentée par les VSL). La part des ambulances est stable depuis une dizaine d'années.

Une croissance modérée du prix des transports malgré des revalorisations tarifaires

L'évolution des prix peut s'analyser à partir de celle des tarifs, c'est-à-dire des prix catalogues sans tenir compte d'éventuels dépassements (*graphique 3*). Depuis 2005, le prix du transport sanitaire progresse moins vite. En effet, la forte croissance des dépenses de transports sanitaires, soutenue par la dynamique des effectifs de patients en ALD, a appelé à une maîtrise de la dépense remboursée *via* les tarifs. Ainsi, en 2007, un référentiel médical aide le médecin à choisir le mode de transport le moins onéreux compatible avec l'état de santé du patient. En 2008, une franchise médicale à la charge du patient est introduite pour modérer la consommation. En 2011, les établissements de santé générant des dépenses de transports importantes sont appelés à les modérer grâce à de nouveaux contrats-types d'amélioration de la qualité et de la coordination des soins (CAQCS). À l'exception de 2009, ces mesures ont permis de contenir l'évolution des tarifs et des prix.

En 2012, les tarifs des ambulances et des VSL ont augmenté en avril principalement par l'instauration d'une majoration kilométrique favorisant les trajets courts. Seul le barème de cette majoration kilométrique est réévalué l'année suivante renforçant donc l'incitation en faveur des trajets courts. En 2013, les tarifs des taxis sont relevés de 2,6 %. L'indice de tarif progresse donc fortement, à près de 4 %, en 2012 et 2013 ; l'indice de prix est aussi en hausse mais dans une moindre mesure. En 2014, les tarifs des taxis sont à nouveau revalorisés, de 3,6 %, tandis que ceux des ambulances et des VSL restent inchangés. Cette année-là, ce sont donc les taxis qui contribuent majoritairement à l'évolution de l'indice de tarif.

En 2015, un avenant entre l'Assurance maladie et les syndicats professionnels acte le remplacement les « contrats de bonne pratique » CAQCS par de nouveaux tarifs pour les VSL en hausse de 4,2 %. Cette hausse contribue majoritairement à la hausse de prix de 1,3 % en 2015.

Depuis 2016, les prix ne progressent quasiment plus (+0,1 % en 2016 et +0,2 % en 2017), les tarifs des ambulances et des VSL étant restés inchangés jusqu'à l'avenant n° 8 de mars 2017 à la convention nationale des transporteurs sanitaires, qui revalorise une partie des tarifs des ambulances de garde.

Pour en savoir plus

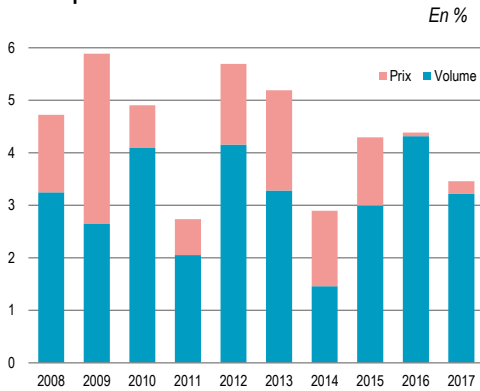
- > **Cour des comptes** (2017, septembre). Rapport sur l'application de la loi de financement de la Sécurité sociale.
- > **Commission des comptes de la Sécurité sociale** (2016, juin). *Les comptes de la Sécurité sociale, résultats 2015, prévisions 2016*. Éclairage 3.2 « Les dépenses de transport et leurs disparités régionales », p. 108.
- > **Igas, IGF, IGA** (2016, avril). *Revues de dépenses relatives aux transports sanitaires*.

Tableau 1 Consommation de transports sanitaires

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Consommation totale (en millions €)	3 371	3 572	3 749	3 852	4 074	4 288	4 413	4 604	4 806	4 972
Valeur	4,8	6,0	4,9	2,8	5,8	5,3	2,9	4,3	4,4	3,5
Évolution (en %) Prix	1,5	3,2	0,8	0,7	1,5	1,9	1,4	1,3	0,1	0,2
Volume	3,2	2,7	4,1	2,1	4,2	3,3	1,5	3,0	4,3	3,2

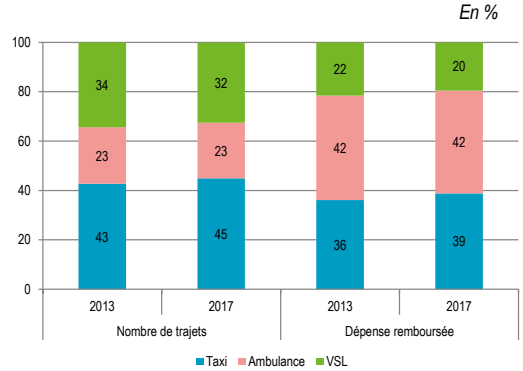
Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour l'indice des prix à la consommation.

Graphique 1 Taux d'évolution des dépenses de transports sanitaires



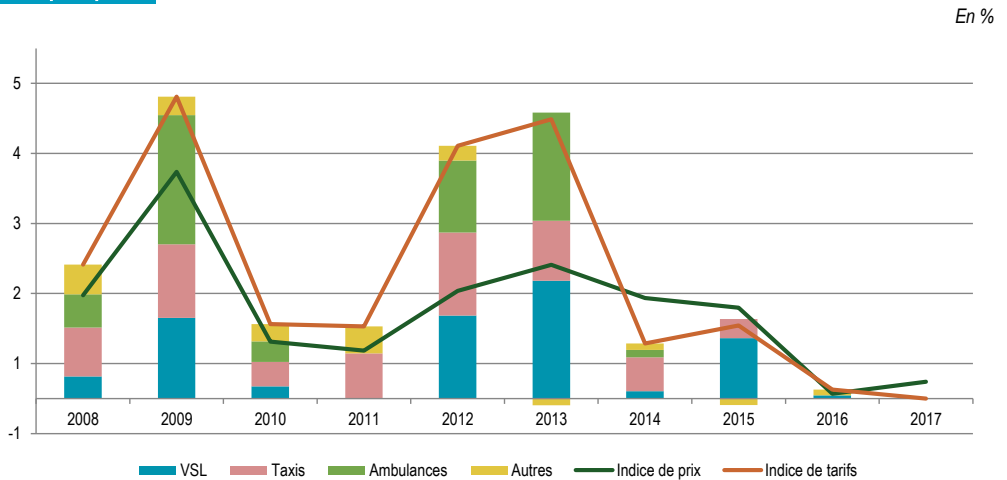
Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 2 Répartition du nombre de voyages et de la dépense remboursée par mode de transport en 2013 et 2017



Champ > France, dépenses remboursées du régime général hors sections locales mutualistes (SLM), hors SMUR et autres transports.
Source > CNAM.

Graphique 3 Évolutions du prix et du tarif (avec contributions des principaux postes)



Note > Le poste « Autres » comprend le SMUR, les véhicules personnels et les transports en commun.

Champ > France métropolitaine, dépense remboursable du régime général, y compris SLM pour les tarifs, France pour l'indice de prix.

Sources > DREES, comptes de la santé ; CNAM ; traitements DREES.